

Motion

sur l'affichage par ordre de mérite des candidats admissibles sur le site des concours CNRS

La section 34 réaffirme son attachement à la publication du résultat des classements du jury d'admissibilité par ordre de mérite scientifique. Ce classement correspond au procès-verbal signé par l'ensemble des membres du jury d'admissibilité de la section 34. La section 34 est attachée à la transparence de ses décisions qui font suite à un long travail d'évaluation et de sélection des dossiers. Enfin, la section 34 est choquée par le calendrier adopté par la direction du CNRS, qui consiste à imposer une décision modifiant les règles du concours quelques jours avant les auditions, le concours ayant commencé formellement le 1er février 2021.

Nabil HATHOUT
Président de la section 34

Motion adoptée le 8 mars 2021
21 votants : 21 oui, 0 abstention, 0 non

Destinataires :

- M. Antoine PETIT, président directeur général du CNRS
- M. Alain SCHUHL, directeur général délégué à la science du CNRS
- M. André LE BIVIC, directeur de l'INSB, M. Ali CHARARA, directeur de l'INS2I, M. Pascal AUSCHER, directeur de l'INSMI, Mme Astrid LAMBRECHT, directrice de l'INP, M. Stéphane BLANC, directeur de l'INEE, M. Jean-Yves MARZIN, directeur de l'INSIS, M. Reynald PAIN, directeur de l'IN2P3, M. Jacques MADDALUNO directeur de l'INC, M. François-Joseph RUGGIU, directeur de l'INSHS, M. Nicolas ARNAUD, directeur de l'INSU.
- Mesdames les présidentes et messieurs les présidents des sections et CID du Comité national.